

01

CADRE LÉGAL

Les normes de base en matière de prévention des risques dérivés de l'utilisation de produits chimiques sont la **Directive 89/391/CE** de Prévention de Risques au travail et **les Directives 98/24/CE et 2000/39/CE** sur la protection de la santé et sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents

chimiques sur le lieu de travail.

L'application des normes citées dans ces deux documents entraîne l'application d'une grande réglementation spécifique, telle que le règlement de stockage de produits chimiques, celle de l'étiquetage, du règlement pour atmosphères explo-

sibles "ATEX", gestion des déchets, déversements... ou la norme sur le transport de marchandises dangereuses, cependant déterminer celle qui est applicable dans chaque cas est la tâche du professionnel en la matière.